



FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DEPUTES

Entrée le:

01 SEP. 2016

2352

Herrn Mars Di Bartolomeo
Präsident der Abgeordneten
Luxemburg

Luxemburg, den 1. September 2016

Herr Präsident,

Gemäß Artikel 80 der Geschäftsordnung der Abgeordnetenversammlung, bitten wir Sie, die vorliegende parlamentarische Anfrage an die Gesundheitsministerin weiterzuleiten.

Wie in der Vergangenheit schon häufiger bemängelt, hat die „Patiente-Vertriedung“ erneut festgestellt, dass der ländliche Raum und hier vor allem der Osten des Landes, benachteiligt ist was die medizinische Notfallversorgung angeht. Der Osten ist immer noch die einzige Region des Landes in der es keine „Maison médicale“ gibt.

In den anderen Regionen des Landes muss man aber auch feststellen, dass die Notfallversorgung zwischen 18:00 (Schließen der Arztpraxen) und 20:00 (Öffnen der Maisons médicales) nicht garantiert ist.

In diesem Kontext möchten wir folgende Fragen an die Gesundheitsministerin stellen:

- Kann die Ministerin uns mitteilen ob mittlerweile Vorschläge vorliegen wie man auch im Osten des Landes eine effiziente medizinische Notfallversorgung, insbesondere außerhalb der Öffnungszeiten der Arztpraxen garantieren kann?
- Erachtet die Regierung es als sinnvoll die Öffnungszeiten der Maisons médicales auf 18:00 Uhr vorzuschieben? Würde dies nicht ein Aufsuchen der Notaufnahme in den Kliniken zu diesen Uhrzeiten verringern?

Es zeichnen hochachtungsvoll,

Léon Gloden
Abgeordneter

Sylvie Andrich-Duval
Abgeordnete



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

03 OCT. 2016

Dossier suivi par: KEISER Michele
Tel: 247 85521
Email: michele.keiser@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation
43 boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 2016

Réf. : 818xd65d0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2352 du 1^{er} septembre 2016 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval et de Monsieur le Député Léon Gloden concernant le service des urgences médicales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2352 du 1^{er} septembre 2016 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval et de Monsieur le Député Léon Gloden concernant le service des urgences médicales.

Les maisons médicales, qui ont été créées en 2008 et qui sont implantées dans chacune des trois régions hospitalières du pays à proximité des hôpitaux d'Esch/Alzette, Luxembourg et Ettelbruck, ont pour mission d'assurer le service de remplacement en médecine générale, garantissent la continuité des soins des patients en dehors des heures d'ouverture du cabinet de leur médecin.

Le système des maisons médicales constitue dès lors un élément important du service de remplacement dans le domaine de la médecine générale, sans toutefois s'apparenter à un service médical d'urgence proprement dit. Ainsi, le système mis en place prévoit une maison médicale pour chaque région hospitalière.

Chaque maison médicale est localisée utilement dans les alentours d'un hôpital de garde. Le fonctionnement d'une maison médicale près d'un hôpital de garde permet de décharger les policliniques de ces hôpitaux, mais facilite également au patient le passage de la maison médicale vers les services spécialisés de l'hôpital en cas de pathologie nécessitant notamment des analyses de laboratoires ou des prestations d'imagerie médicale.

Le programme gouvernemental prévoit que "sur base du résultat d'une évaluation à laquelle sera soumis le concept des maisons médicales, le Gouvernement engagera des réflexions en vue de désengorger les services des urgences des hôpitaux. Une meilleure collaboration entre services d'urgence et maisons médicales sera poursuivie. La question de la responsabilité en cas de transferts entre hôpitaux et maisons médicales est à régler. »

Actuellement, un groupe de travail, composé de membres du ministère de la Santé, de la Direction de la Santé, de la Caisse Nationale de Santé, des médecins coordinateurs des maisons médicales de même que des représentants de tous les hôpitaux qui participent au service de garde sont en train d'évaluer l'activité du service maisons médicales de même que d'examiner la problématique du désengorgement des services d'urgences des hôpitaux et l'amélioration de la collaboration entre les maisons médicales et ces services d'urgence.

Sans vouloir anticiper les conclusions de ce groupe de travail, j'ai pu constater personnellement, en m'étant rendue dans chaque maison médicale, que le service s'avère être un succès, même s'il est vrai que la fréquentation pourrait éventuellement encore être accrue.

Par ailleurs, le prédit groupe de travail sera amené à examiner certaines pistes de réflexion visant à améliorer le système de prise en charge en médecine générale des patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux. Certaines de ces pistes de réflexion, parmi de nombreuses autres, seront l'étude de l'utilité de l'élargissement des heures d'ouverture des maisons médicales, leur localisation géographique ou l'idée de compléter le service des maisons médicales par des cabinets médicaux de groupe installés dans des localités plus éloignées d'une maison médicale.

Je ne souhaite dès lors pas anticiper les conclusions de ce groupe de travail, qui je l'espère me parviendront dans les prochaines semaines et j'en tirerai les conclusions adéquates.